BRULLANOVES

Commune de Brouilla

Tél 04.68.95.33.11
Site internet : brouilla.fr
mail :
mairiebrouilla@orange.fr

38ème Année
Octobre Novembre Décembre 2017

Sommaire :

* Fin d'année
* La bibliothèque municipale
* Informations
* Conseil municipal du 27/09/2017
* Nos associations
* Conseil municipal du 15/11/2017
* Informations
* On nous prie d'insérer
* Informations utiles

FIN D'ANNEE

Monsieur le Maire, **Pierre TAURINYA,**

Ses Adjoints : Bernard PACCIANUS, Régine BANTREIL, Georges MASSETTE, Hélène LLOBET,

Son conseil Municipal : Mesdames Laëtitia ALCON, Thérèse BELLAVISTA, Maryse CHARVIEUX, Mélanie MANIÈRE, Christelle OGOZALY, Messieurs Nicolas BENNES, Claude COMMES, Gilles COSTE, Jean-Pierre SUNER,

Le personnel communal,

Vous souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année et vous invitent à la cérémonie des vœux le

Samedi 20 Janvier 2018 à 11h00

Salle Rouzaud –mairie

Horaires d'ouverture de la mairie : du lundi au vendredi de 10h à 12h30 et de 16h30 à 18h

INFORMATION BIBLIOTHEQUE

La bibliothèque est HEUREUSE de vous informer que de nombreux nouveaux livres sont disponibles dans ses locaux.

- Il y a peu, les bénévoles ont ramené de la Bibliothèque municipale (BM) de Thuir un grand nombre de livres (étiquetés en jaune) pour tous publics.
- De plus, tout début décembre , le bibliobus de la Bibliothèque Départementale s'est arrêté à Brouilla et s'est allégé de plusieurs centaines d'ouvrages (étiquetés avec les couleurs du drapeau catalan). Le choix est vaste !
- Par ailleurs, la BM a acquis plusieurs ouvrages dont les titres suivants souvent évoqués dans les médias :

* Livres pour adultes

L'ordre du jour d'Eric VUILLARD (Prix Goncourt 2017) Récit court et dense, très intéressant, relatant l'aide financière apportée par les grands groupes industriels allemands à Hitler et l'optimisme de façade affiché par la France et l'Angleterre à l'issue des accords de Munich.

La disparition de Joseph Menguelé d'Olivier Guez. (Prix Renaudot) La vie en Argentine du Médecin-bourreau d'Auschwitz. Enquête romancée très bien documentée.

La Fontaine, une école buissonnière d'Eric Orsenna où il est question des fables bien sûr, mais aussi de ses Contes érotiques, que l'auteur a renié à la fin de sa vie. Où l'on découvre qu'il a payé chèrement son goût de la liberté. Ecrit avec beaucoup de verve.

L'Odyssée, un père un fils, une épopée de D. Mendelsohn : le père de l'auteur s'invite à un séminaire sur l'Odyssée d'Homère organisé par son fils, prof d'Université de Grec ancien. Mendelsohn interroge l'œuvre et ses rapports avec son père. Passionnant, donne envie de lire et de relire l'Odyssée.

Les anges de Beau-Rivage d'Hélène Legrais. H. Legrais quitte les P.O pour le lac Léman près de Genève, dans un hôtel prestigieux. H. Legrais a su restituer une passionnante et amusante saga.

Les passeurs de livres de Daraya de Delphine MINOUI, grand reporter au Figaro. En pleine guerre syrienne une clandestine et miraculeuse bibliothèque voit le jour dans les sous-sols d'un immeuble d'une banlieue de Damas.

« Ce récit, fruit d'une correspondance menée par skype entre une journaliste française et des activistes insoumis, est un hymne à la liberté individuelle, à la tolérance et au pouvoir de la littérature » (4e de couverture).

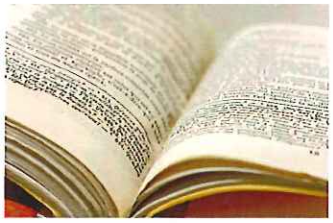

Quelques autre titres:

Une fille dans la jungle de Delphine Coulin (Jungle de Calais)
Les terres dévastées d'Emiliano Monge (Mexique)
L'art de perdre d'Alice Zeniter (Algérie, Harkis)
Mala Vida de Marc Fernandez (Franquisme)
Les bâtiments de pierre d'Asli Erdogan (Prison turque)
Le garçon sauvage de Paolo Cognette (un été de vie sauvage en Italie)
Respirez D'Eline Snel (méditation pour les parents et les ados +CD+téléchargement)

* Livres pour enfants

Romans

Hulul d'Arnold Lobl (Mouche de l'Ecole des loisirs). Ce hibou solitaire, sage et naïf est un poète !

L'effet Matilda d'Ellie Irving Matilda, 12 ans, scientifique en herbe, entraine sa grand-mère dans un voyage loufoque et épique.

Albums

Grand ours de François Place
Petit jardin de poésie de RL Stevenson

La Bibliothèque est triste d'apprendre la disparition de l'académicien Jean D'Ormesson, homme de Lettres et de média. Il avait écrit et présenté à la télévision une anthologie de la Littérature Française très personnelle. Ses yeux et ses propos exprimaient avec conviction et passion le bonheur de lire. Vous pouvez le retrouver à la BM.

Rappel : La prochaine rencontre de poésie aura lieu le vendredi 26 janvier à 18h.

Qui viendra ... sourira !

La Bib s'amuse et vous propose ses 3 rencontres pleines d'«Humour Ardent » dans le cadre du Printemps des Poètes 2018.

* vendredi matin 16 mars, l'école présentera son Printemps des Poètes.

* vendredi 16 mars à partir de 17h, les bénévoles animeront le cœur du village, autour de l'école, l'église, la fontaine et la mairie.

* le week-end du 24 et 25 mars, en collaboration avec les «Amis d'Alain Marinaro», aura lieu un concert poético-humoristique à partir de 17 heures, à la mairie (entrée : 8 euros Brullanencs et 10 euros extérieur)

Rira bien qui viendra le 1er

INFORMATIONS

REPAS DES AINES

Le traditionnel repas des Ainés aura lieu le

Samedi 13 janvier 2018
À partir de 12 h
À la salle Rouzaud

Les invitations ont été déposées dans les boites aux lettres des personnes âgées de 65 ans et plus.
Si malgré toute notre bonne volonté, nous vous avons oublié !!! N'hésitez pas à contacter le secrétariat de la mairie.

CONSIGNES POUR LES ENCOMBRANTS

Définition d'un encombrant :
Les encombrants sont exclusivement les déchets susceptibles d'être accueillis dans les déchèteries et qui ne sont pas transportables par l'usager lui-même, tels que matelas, sommier, gros électroménager, canapé, mobilier et meubles imposants qui, de par leur volume, ne rentrent pas dans le coffre d'une voiture.
Les quantités « non raisonnables » ne sont pas prises en charge par le service, pas plus que les déchets issus des espaces verts ou de travaux de démolition (gravats).

Liste non exhaustive de déchets n'entrant pas dans la collecte des encombrants:
Cafetières, micro ondes, téléviseurs de petit volume, étendoir à linge, pots de fleurs, gravats, cartons , déchets, petites planches en bois, jouet pour enfants , chaises de petit gabarit.
Attention : les déchets des professionnels sont exclus de la collecte des encombrants, autant que les déchets de commerçants locaux.

LA COMMUNE DE BROUILLA S'ENGAGE DANS LA REDUCTION DES PESTICIDES !

Ces dernières années la municipalité a engagé une réflexion sur la réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces publics et des voiries de la commune.
Les enjeux sont importants car il s'agit de **préserver notre santé, d'éviter la dégradation de la ressource en eau, et de favoriser la biodiversité.**

En bref, d'améliorer notre qualité de vie !

Parallèlement à cette volonté de faire évoluer les pratiques, la règlementation a fixé des échéances inéluctables: à partir du 1er janvier 2017, les collectivités ne pourront plus utiliser de produits phytosanitaires dans la gestion et l'entretien de leurs voiries et espaces verts (Loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte).

Afin d'anticiper et de faciliter cette transition vers la suppression de l'utilisation de produits phytosanitaires, la commune a souhaité être accompagnée dans la réalisation d'un Plan d'Amélioration des Pratiques Phytosanitaires et Horticoles (PAPPH). Cette démarche, dont l'objectif est la protection des ressources en eau et la prévention de la biodiversité, est mise en œuvre avec le soutien de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, dans le cadre de la démarche « Objectif Zéro pesticide dans nos villes et nos villages ».

L'étude du PAPPH, réalisée par le Bureau d'étude RURALIA, a pour objectif d'accompagner la mairie dans l'abandon de l'utilisation des produits phytosanitaires tout en élaborant des préconisations alternatives propres et durables en terme de méthode de travail ainsi que des conseils sur l'embellissement de nos espaces publics et la réalisation d'aménagements adaptés.

Info réglementaire :
Toujours dans le cadre de la Loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, l'interdiction d'utilisation des produits phytosanitaires s'appliquera aussi aux particuliers à partir du 1er janvier 2019. Les produits seront progressivement retirés de la vente d'ici là.
La municipalité vous encourage donc à faire évoluer vos pratiques dans le cadre de l'entretien de vos jardins privatifs !

BADGE DECHETTERIE

Il est rappelé que pour accéder à la déchetterie de Thuir ou Trouillas, il est désormais nécessaire de présenter un badge que vous pouvez demander en mairie, munis de votre carte grise et d'un justificatif de domicile.

EXTRAIT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2017

Présents : Mrs TAURINYA, MASSETTE, PACCIANUS, Mmes BANTREIL, LLOBET, Mrs COMMES, SUNER, COSTE, BENNES, Mmes CHARVIEUX, ALCON, BELLAVISTA, OGOZALY.
Absente excusée : Mélany MANIÈRE ; Procuration : Néant
Secrétaire de séance : Hélène LLOBET

OUVERTURE DE LA SEANCE : 18 h 55

Mr le Maire propose le rajout d'un point à l'ordre du jour :
Adhésion au Syndicat National des Jeunes Généralistes et Réseau Pro santé pour éditions d'annonces pour le local vacant. A l'unanimité des membres présents, acceptation du rajout de ce point à l'ordre du jour.
Mr le Maire précise qu'une correction doit être apportée au point 5 de l'ordre du jour. Il faut lire : Décision Modificative au budget du lotissement des Ecoles

FERMETURE DE LA SEANCE : 18 h 58
REOUVERTURE DE LA SEANCE : 18 h 59

Mr le Maire donne lecture du compte-rendu de la séance du 19/07/2017, compte-rendu transmis par mail à tous les élus.

Pas d'observations - Compte rendu adopté à l'unanimité des membres votants

1—Engagement à la Charte Régionale « 0 Phyto »
Mr le Maire donne la parole à Georges MASSETTE pour présenter le dossier : suite à l'engagement de la commune au Zéro pesticides dans le village et à l'élaboration d'un PAPPH (plan d'amélioration des pratiques phytosanitaires et horticoles.), il est proposé au conseil municipal de délibérer pour continuer la démarche en s'engageant dans la Charte Régionale « Objectif zéro phyto dans nos villes et nos villages » et obtenir un label Grenouille. **Le document PAPPH complet est consultable en mairie.** LE CONSEIL MUNICIPAL ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants, ACCEPTE l'engagement de la commune à la Charte Régionale « Objectif Zéro Phyto dans nos villes et villages ».

2—Demande de subvention à l'agence de l'eau au titre du passage à ZERO PESTICIDES EN ZONES NON AGRICOLES
Mr le Maire rappelle à l'assemblée que la commune de Brouilla a pour projet, dans le cadre de son PAPPH, l'achat de matériel pour l'entretien des espaces publics pour un montant total de 8313.98€ HT, cet achat peut être subventionné à hauteur de 6651.18€ HT par l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, soit 80%. LE CONSEIL MUNICIPAL ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants, AUTORISE la demande de subvention auprès de l'agence de l'eau.

3—Rectification des indemnités d'élus avec effet rétroactif au 01/01/2017
Depuis le 1er janvier 2017 le point d'indice de la Fonction Publique a été revalorisé. LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants, DECIDE avec effet au 01/01/2017, que les indemnités du Maire et des Adjoints seront payées en fonction de l'indice brut terminal de la fonction publique.

4—Avenant au marché du Lotissement des Ecoles pour travaux supplémentaires
Mr le Maire donne des informations sur la nécessité d'exécuter des travaux supplémentaires sur le Lotissement des Ecoles. LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants, ACCEPTE un avenant au marché du lotissement des Ecoles pour les travaux supplémentaires.

5—Décision Modificative au Budget du Lotissement des Ecoles pour travaux supplémentaires.
Mr le Maire expose à l'assemblée qu'un transfert de fonds de compte à compte sera fait pour le paiement de la réalisation des travaux supplémentaires au lotissement des Ecoles.
LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants, ACCEPTE les modifications présentées.

6—Décision Modificative au budget de la commune pour travaux supplémentaires
Mr le Maire explique qu'après la mise en place du modulaire accueillant la garderie communale, un certain nombre de travaux supplémentaires ont été nécessaires à sa mise en fonction rapide (rentrée scolaire).
LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants, ACCEPTE les modifications présentées.

7—Adhésion au Syndicat National des Jeunes Généralistes
Mr B. PACCIANUS rappelle qu'un local destiné à la location reste vacant depuis plus d'un an, ce local étant destiné à accueillir un médecin, il propose d'insérer une annonce sur une revue spécialisée. LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé de son Président et après en avoir débattu, et voté (Pour :10 ; Contre :3) ACCEPTE l'adhésion à SNJMG et autorise le Maire à signer le bon de souscription.

Séance levée à 20 H 28

NOS ASSOCIATIONS

RIFLE DU BASKET CLUB DES ASPRES (B.B.C.A.)

Cette année, la rifle du Basket Club des Aspres aura lieu au gymnase de Bages le

SAMEDI 06 JANVIER 2018
A partir de 20h30

Au programme : 23 parties avec 1 entrée, 16 quines, 4 tombolas, 1 super tombola, 1 consolante avec de nombreux lots à gagner, jambon, magret, foie gras, bons d'achats....
Le tirage de la tombola se fera pendant l'entracte.

Le gymnase sera chauffé et pour vous désaltérer, une buvette sera mise à votre disposition tout au long de la soirée.

Le club de basket vous attend nombreux à cette rifle qui permet à tous les licenciés du club de pratiquer leur sport dans les meilleures conditions.
Le club vous remercie par avance de votre participation et de votre soutien.

L'ASSOCIATION « LES NINS DE BROUILLA »

Grâce à votre mobilisation et à votre participation, l'Association des parents d'élèves « Les Nins de Brouilla » est heureuse de vous annoncer qu'un chèque de 800 € a été remis à l'équipe enseignante lors de l'Assemblée Générale de l'association qui s'est tenue en octobre dernier (chèque à l'ordre de la coopérative scolaire).

Ce chèque vient ainsi compléter celui remis en juin dernier lors du repas de fin d'année à hauteur de 1200 €.
Sur les bénéfices récoltés lors de l'année scolaire 2016/2017, l'Association a donc reversé un total de 2000 € à la coopérative scolaire.
Elle a également offert à la garderie, un ensemble de jouets et jeux pour le grand plaisir de tous les enfants.

Un grand merci à vous tous sans qui rien ne serait possible !

Nous vous souhaitons de belles fêtes de fin d'année.

L'ASSOCIATION LES AMIS D'ALAIN MARINARO

Pour clore en musique le Printemps des Poètes 2018, comme ils l'ont fait en 2017, les Amis d'Alain Marinaro inviteront 2 musiciens **à la salle de la Mairie le samedi 24 mars à 17h**. Il s'agira de Martine Flaissier et de Jean-Baptiste Elleouet-Molina.

Professeur au Conservatoire de Béziers et **harpiste de renom, Martine Flaissier** est réputée pour son jeu souple et sensible, un modèle d'éloquence lyrique et poignant. Invitée à se produire dans de multiples salles européennes, elle se passionne pour la musique de chambre et n'hésite pas à réaliser des transcriptions pour son instrument.

Le Baryton Jean-Philippe Elleouet-Molina est diplômé de la Guildhall School of Music de Londres. Il a reçu en 2005 le Queen Anniversary Prize des mains de la reine Elisabeth II à Buckingham Palace. Accompagné à la harpe, il lui appartiendra de choisir et d'interpréter des poésies françaises mises en musique. **Le thème de l'humour** a été suggéré.

Quelques poètes locaux passionnés profiteront des interludes pour déclamer certaines de leurs compositions récentes.

Entrée 10 EUR, 8 EUR pour les adhérents de l'association et les habitants de Brouilla, **pot convivial**. Renseignements au 04 68 89 65 96.

EXTRAIT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 NOVEMBRE 2017

Présents : Mrs TAURINYA, MASSETTE, Mmes BANTREIL, LLOBET, Mrs COMMES, SUNER, COSTE, BENNES, Mmes ALCON, BELLAVISTA, OGOZALY
Absente excusée : Mélany MANIERE
Procurations : Mr PACCIANUS donne pouvoir à Mr COMMES
Mme CHARVIEUX donne pouvoir à Mr TAURINYA
Secrétaire de séance : Claude COMMES

OUVERTURE DE LA SEANCE : 18 h 55

Mr le Maire propose le rajout de 2 points à l'ordre du jour :
- Révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable
- Décision Modificative sur le Budget du Lotissement des Ecoles.

à l'unanimité des membres présents ou représentés, acceptation du rajout de ces points à l'ordre du jour.

1—Révision du PLU et présentation du PADD

Mr le Maire donne la parole à Mme Florence COMBALBERT (urbaniste) pour présenter le dossier : celle-ci présente le contexte du dossier en précisant que la loi Alur impose des obligations aux communes qui souhaitent réviser leur PLU. Le PADD détaille la stratégie politique d'aménagement de la commune à l'horizon 2030. Le règlement, le zonage et les orientations d'aménagement portent les ambitions du PADD et doivent lui être cohérent.
Il a pour but d'appuyer le développement sur la mise en valeur des spécificités du territoire pour permettre un développement équilibré renforçant la centralité du village, autour de 2 axes :
- La mise en valeur des composantes naturelles du territoire et l'affirmation du caractère agricole
- La rationalisation de l'espace urbain notamment en s'appropriant la Basse comme un élément à part entière de composition de l'espace public.

3 orientations sont proposées :
Une nouvelle étape de développement de la commune dans le respect des spécificités du territoire
Vers un nouvel équilibre en termes de croissance démographique et de capacité d'accueil
Vers l'affirmation des fonctions des différents espaces communaux, le partage des usages et l'efficience urbaine.

2. Approbation de la modification des statuts du SIGA Tech en vue de la prise de compétence de la GEMAPI

Dans le contexte des évolutions règlementaires, l'attribution de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations au bloc intercommunal par la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 dite loi MAPTAM modifiée par la loi n°2015 -991 du 7 Aout 2015 dite loi NOTRe rend nécessaire la modification de la nature juridique du syndicat, sa composition, et ses membres.
M Le Maire fait un petit rappel sur la compétence GEMAPI en présentant les aspects avant/après la réforme.

3—Approbation de la modification des statuts de la communauté de communes des Aspres.

Dans le contexte des évolutions règlementaires, la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 dite loi MAPTAM modifiée par la loi n°2015 -991 du 7 Aout 2015 dite loi NOTRe rendent nécessaire la modification des statuts de la communauté de communes des Aspres.
LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants,
APPROUVE la modification des statuts de la communauté des communes des Aspres en vue de l'intégration de la compétence GEMAPI au 01 janvier 2018.
APPROUVE la modification des statuts de la communauté des communes des Aspres concernant la compétence assainissement.
APPROUVE la modification des statuts de la communauté des communes des Aspres intégrant dans les compétences facultatives le schéma de randonnées.

4– Demande de prorogation de la déclaration d'utilité publique du 16 juillet 2008

A l'occasion du dernier comité de suivi de la RN116 qui s'est tenu à Prades le 16 octobre courant, Philippe VIGNES, Préfet des PO a annoncé sa décision de ne pas demander la prorogation de la DUP du 16 juillet 2008 portant mise à 2x2 voies de la portion Ille-sur-Têt/Prades.
Or si une telle prorogation n'intervient pas avant le 16 juillet 2018 par décret ministériel, cette DUP deviendra caduque.

Monsieur François CALVET, Sénateur des Pyrénées Orientales demande donc aux Conseils Municipaux du département de se prononcer sur ce dossier.

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants ou représentés,
DECIDE de solliciter la prorogation pour une durée de dix ans de la déclaration d'utilité publique des travaux relatifs à l'aménagement à 2x2 voies de la RN116 entre Illes sur têt et Prades Est (département des Pyrénées Orientales) et nécessaire à son classement en route expresse, et portant mise en compatibilité des plans locaux d'urbanisme des communes de Bouleternère, Rodès, Marquixanes, Eus et Prades, telle que décidée par le décret du 16 juillet 2008.

5—Décision modificative n°3 sur budget communal 2017
Sur ce dernier trimestre de l'année, il est nécessaire de rééquilibrer les comptes :
Chapitre 011/Dépenses générales (30 000€)
Chapitre 012/ dépenses de personnel (36 000€)

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants,
ACCEPTE les modifications présentées.

6—Approbation de l'avenant n°1 Convention de mise à disposition au profit de la cc-des Aspres de service, biens meubles ou immeubles, moyens humains et techniques et personnels affectés par la commune de Brouilla au service « accueil de loisirs sans hébergement » et « point jeunes »
Avec le changement des rythmes scolaires, et le passage à la semaine de 4 jours, les horaires et les locaux occupés par l'ALSH et le PIJ ont changé, il convient d'approuver l'avenant à la convention signé entre la commune et son EPCI.
LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants,
APPROUVE l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition au profit de la cc-des Aspres de service, biens meubles ou immeubles, moyens humains et techniques et personnels affectés par la commune de Brouilla au service « accueil de loisirs sans hébergement » et « point jeunes ».

7—Motion de soutien à l'édition France 3 Pays Catalan
La Présidente de France Télévision confirme la suppression des éditions locales à compter du 1er janvier 2018.
Depuis 23 ans, ce journal de proximité de 7 minutes est diffusé du lundi au vendredi sur l'ensemble du département. LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé de son Président et après en avoir débattu, et voté
ACCEPTE à l'unanimité la motion de soutien à France 3 Pays Catalan.

A 20h43, Mr BENNES doit s'absenter ; il laisse un pouvoir à Mr MASSETTE.

8. Demande de participations financières des Lycée ARAGO et Collège Paul LANGEVIN
Par courrier, les Etablissements scolaires précités demandent une participation financière de la commune de BROUILLA pour financer un voyage à PARIS pour le premier, pour alimenter le Foyer socio-éducatif afin de financer divers projets pour le second.
DECISION à l'unanimité des membres votants : pas de participations financières aux projets des établissements scolaires.

9. Décision modificative n°3 sur budget lotissement des Ecoles 2017
Mr le Maire expose à l'assemblée qu'un transfert de fonds de compte à compte sera fait pour le paiement de la réalisation de travaux au lotissement des Ecoles.
LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants ou représentés,
ACCEPTE les modifications présentées.

Séance levée à 21 H 15

INFORMATIONS

COLLECTE DE SANG

L'établissement Français du Sang organisera une collecte de sang les : Mercredi 24 janvier 2018, Mercredi 16 mai 2018 et Mercredi 14 Novembre 2018.

PROTECTION DES COMPTEURS CONTRE LE GEL

Il est rappelé que les compteurs d'eau doivent être protégés contre le gel par les propriétaires ou les locataires, y compris ceux placés sur les clôtures ou sur le trottoirs.
En cas de détérioration par le gel, le remplacement du compteur est à la charge de l'abonné.

OBJETS TROUVÉS

Il a été trouvé : Une commande (automatisme d'ouverture portail ou garage).
Une paire de basket enfant.

INSCRIPTION SUR LE REGISTRE DES PERSONNES VULNÉRABLES

Nous rappelons que les personnes qui le souhaitent peuvent demander leur inscription sur le registre des personnes vulnérables (personne âgée seule ou handicapée). Cette démarche volontaire et à l'initiative de l'intéressé permettra à la commune de prendre contact avec elle en cas d'intempéries ou de problèmes graves.

TOURNÉE DES ORDURES MÉNAGERES ET TRI SÉLECTIF

La collecte des ordures ménagères a lieu tous les LUNDIS, à partir de 5 Heures. La collecte du tri sélectif a lieu le MERCREDI, tous les quinze jours, SEMAINES PAIRES, soit :

Janvier: mercredi 10 et mercredi 24
Février: mercredi 7 et mercredi 21
Mars: mercredi 7 et mercredi 21
Avril: mercredi 4 et mercredi 18
Mai: mercredi 2, mercredi 16 et mercredi 30
Juin: mercredi 13 et mercredi 27
Juillet: mercredi 11 et mercredi 25

PREFECTURE—CARTES GRISES

Depuis le 28 août 2017, les démarches concernant les changements de titulaires, les duplicatas, les changements d'adresse et les cessions de véhicules seront à effectuer par le propriétaire du véhicule, par téléprocédure sur le site internet de l'ANTS, à l'adresse suivante ou par l'intermédiaire de professionnels habilités au Système des Immatriculations des véhicules.

https://immatriculation.ants.gouv.fr

PREFECTURE—PERMIS DE CONDUIRE

A compter du 1er novembre 2017, les démarches liées au permis de conduire seront effectuées uniquement par téléprocédure. Dès à présent, il est demandé aux usagers de recourir à ces procédures dématérialisées en créant un compte personnel « usager » sur le site web de l'agence nationale des titres sécurisés (ANTS) avec le lien suivant: https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/Services-associes/Effectuer-une-demande-de-permis-de-conduire-en-ligne.

Pour toute information sur l'état d'avancement et de production de leur permis de conduire, les usagers peuvent contacter directement l'agence nationale des titres sécurisés (ANTS) à l'adresse suivante : https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/Services-associes/Ou-en-est-votre-permis-de-conduire
Ils veilleront à compléter le numéro de leur permis de conduire et à indiquer leur adresse courriel ou leur numéro de téléphone portable pour être prévenu par courriel ou par SMS.
Les usagers pourront,s'ils le souhaitent, et s'ils n'ont pas accès à Internet, utiliser les points d'accueil numérique disponibles en préfecture ou en sous-préfecture de Prades et prochainement en sous-préfecture de Céret.

ON NOUS PRIE D'INSERER

DEPART A LA RETRAITE

Patricia Delaporte, infirmière DE vous annonce son départ à la retraite au 01/01/2018.

« Je n'oublierai pas toutes ces années à vos côtés, tant sur le plan humain, comme sur le plan professionnel et vous présente ma remplaçante Marie-Pierre Pierron et lui souhaite une très bonne installation ».

Nos poètes

Que diraient aujourd'hui nos illustres poètes
S'ils pouvaient revenir nous bercer de leur vers
Voyant dans quel bourbier s'enlise la planète
Que faudrait-il faire pour sauver l'univers !

Les voix de Corneille, Jean de la Fontaine
Alfred de Musset, Alfred de Vigny, Ronsard
Lamartine, Prévert et Apollinaire
Baudelaire, Racine, Verlaine et Paul Eluard !

Anatole France, Théophile Gautier
Villon, Louis Aragon sans oublier Rimbaud
Ils sont si nombreux qu'on ne peut tous les nommer
En gardant pour la fin le grand Victor Hugo !

Prenons pour exemple ces poètes immortels
Quand sévit dans le monde tant d'atrocités
Leurs poésies d'amour quoi de plus naturel
Les écrits survivront toute l'éternité !

Annie Franco

INFORMATIONS

DEPOT DU VERT

Samedi 16 décembre, le dépôt des verts était ouvert—14 personnes étaient inscrites et seulement 4 se sont présentées.

Nous précisons que pour assurer ce service, 1 employé est mobilisé 3 h sur site, cela représente un coût non négligeable pour notre commune, aussi, nous sommes dans l'obligation de réfléchir sur une autre organisation de ce service, ce qui pourrait nous amener à la suppression d'une permanence mensuelle.

INFORMATIONS MUTUELLE CATALANE

Communication : explications apportées par la Mutuelle Catalane pour justifier son augmentation.

- Ajustement des cotisations concernant deux types de contrats déficitaires (MV1 et MV3).

- Que devient votre cotisation pour 100 euros cotisés ?

- Nous attirons votre attention sur le fait que la Mutuelle Catalane a communiqué en octobre dernier à tous ses adhérents le rapport moral de son assemblée générale sur lequel figurait ces informations.

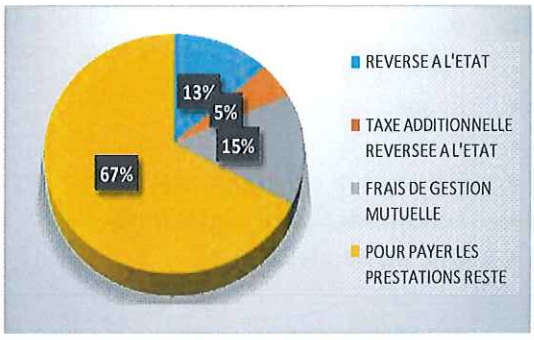

INFORMATIONS UTILES

BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque municipale est ouverte au public le Mercredi de 10h à 12h et de 16h30 à 18h et le jeudi de 16h30 à 18h.

DÉCHETS VERTS

Vous pourrez déposer vos déchets verts les 1er jeudi et 3ième samedi de chaque mois le matin au dépôt du Tech, sous réserve d'une inscription en mairie.

U.N.R.P.A

Dès la rentrée, la permanence de l' U.N.R.P.A a lieu tous les 1er mercredi de 10h à 10h30 et 3ème vendredi de 16h à 18h dans la **salle des associations**.

ENCOMBRANTS

Les prochaines collectes des encombrants auront lieu

- Mardi 9 Janvier 2018 : s'inscrire en mairie avant le vendredi 5 Janvier, dernier délai.
- Mardi 6 Février 2018 : s'inscrire en Mairie avant le vendredi 02 Février, dernier délai.
- Mardi 13 Mars 2018 : s'inscrire en mairie avant le vendredi 9 Mars, dernier délai.

Les sortir sur le trottoir, la veille du ramassage (passage tôt le matin).

ASSISTANTE SOCIALE

La permanence de l'assistante sociale a lieu les 1er et 3ième mardi du mois de 10 heures à 12 heures en mairie.

RECENSEMENT MILITAIRE ET PARCOURS DE CITOYENNETÉ

Sont concernés, filles et garçons nés en Janvier, Février ou Mars 2002.

Lors de la journée d'appel de préparation à la défense, un certificat de participation vous sera remis.

Comme l'attestation de recensement, ce certificat obligatoire, est requis pour l'inscription aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

ORDURES MÉNAGÈRES

Ramassage des conteneurs :

Bac vert (ordures ménagères) : un seul passage par semaine le lundi (à partir de 5 heures du matin)

Bac jaune (tri sélectif) : 1 passage par quinzaine, le mercredi (à partir de 5 heures du matin) semaine paire

En cas de détérioration du conteneur, appelez la mairie.

PIJ

Pendant les vacances :
Du lundi au samedi de 14h à 19h ou toute la journée selon l'activité

Contact : Jérôme CLEON 04.68.21.27.88 ou 06.19.36.89.06

Email : pj.brouilla@cc-aspres.fr

CENTRE DE LOISIRS COMMUNAUTAIRE « LES BRULLANINS »

Le Centre de Loisirs propose à vos enfants de partager des activités créatives, culturelles et sportives, des sorties, des jeux..., les mercredis et les vacances (du lundi au vendredi) de 7h30 à 18h.

Renseignements : Tijini MERNIZI (06.46.06.08.84)

RÉCUPERATION ET RECYCLAGE

✓ LE VERRE

7 conteneurs à verre sont à votre disposition :

- Parking de la mairie,
- Parking des écoles,
- Espace Ludovic Massé
- Rue du Tech
- Route de la gare (abri bus)
- Lotissement Jardins del Conte
- Rue de Pourteills

✓ LES PILES

- Un point de collecte à la mairie

✓ LE TEXTILE

- Un conteneur à linge est à votre disposition sur le parking devant la mairie
- Un second sur le parking des écoles, vous pouvez y déposer tous types de vêtements, linge de maison, peluches, maroquinerie et chaussures nouées par paires (dans des sachets fermés).

Sont interdits : les oreillers, matelas et linges sales ou mouillés.